

LE POLE JURIDIQUE VOUS PROPOSE :

Misez sur les outils d'intéressement

VOUS VOUS POSEZ LES
QUESTIONS SUIVANTES :

- Comment faciliter l'accès au Capital de ma société pour mes salariés et les mandataires sociaux?
- Comment attirer les talents potentiels à la création de ma Start-Up?
- Comment fidéliser les forces vives de mon entreprise?
- Quels sont les impacts fiscaux, sociaux et légaux ?

PRINCIPES

Pour mettre en place des outils d'intéressement au Capital, les entreprises disposent de plusieurs mécanismes dont voici quelques exemples :

- Les attributions gratuites d'actions (AGA),
- Les bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (BSPCE),
- Les bons de souscription d'actions (BSA),
- Les stock-options.

Quel que soit l'outil retenu, il vous permettra d'impliquer, de motiver et de gratifier vos équipes.

CADRE LEGAL

- Les sociétés éligibles à ces outils sont les sociétés par actions (SA, SCA, SAS),
- Les décisions portant sur ces outils sont prises par la collectivité des associés dans les conditions et formes prévues par les statuts.

Selon l'outil choisi les conditions d'attribution changent :

- Part du Capital pouvant être destinée à l'opération,
- Taux de détention du Capital maximal,
- Bénéficiaire éligible,
- Durée d'existence de la société émettrice,
- Durée de détention minimale avant cession, etc...

Des conditions peuvent également s'ajouter dans certains cas :

- Délai d'acquisition et prix d'acquisition,
- Présence dans l'entreprise et réalisation d'objectifs économiques pour le bénéficiaire, etc...

LE COÛT

Selon le mécanisme retenu, s'ajoutent :

- Le règlement du prix de l'action,
- Des cotisations patronales,
- Des charges sociales,
- Une imposition sur les plus-values.

ACCOMPAGNEMENT AU-DELA
DES CHIFFRES

La multiplicité des formules et des conditions requises, la complexité de la mise en oeuvre et le suivi de ces outils peuvent désorienter les entreprises.

Vous appuyer sur votre cabinet d'Expertise-comptable c'est :

- Etre accompagné dans vos réflexions à la fois professionnelles, opérationnelles et stratégiques,
- Etre assuré de la maîtrise des étapes du début à la fin,
- Vous libérer des contraintes légales, administratives et de consacrer votre temps à votre métier.

NOS POINTS FORTS :

- Un Pôle dédié
- Un suivi de votre dossier de A à Z
- Un conseil adapté
- Une tranquillité

DES ENGAGEMENTS
PROFESSIONNELS :

- Lettre de mission contractuelle qui définit notre intervention
- Adaptation à la structure de votre entreprise
- Des outils actualisés

MAITRISE DES RISQUES :

- Respect du code du Commerce
- Veille légale portant sur les modifications de ses mécanismes
- Sécuriser vos prises de décisions
- Garantie de suivi des biens financiers souvent sujets à l'oubli
- Limiter les requalifications des gains par l'administration fiscale